



PERMANENCES ARCHITECTE-CONSEILS

Les rendez vous doivent être pris auprès des Mairies ou des Communautés de Communes où se tiennent les permanences.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Service

Habitat Cadre de Vie

cau35@ille-et-vilaine.fr ou l'Agence départementale de votre secteur

Pauline SAGLIO

Lieux de permanence		Contacts pour prendre rendez-vous
Cancale	02 99 89 60 15	Mairie - service urbanisme
Dinard	02 99 16 00 00	Mairie - service urbanisme
St Jouan des Guérêts	02 99 19 19 00	Mairie - service urbanisme
Saint Briac sur Mer	02 99 88 32 34	Mairie - service urbanisme
Saint-Malo	02 99 21 53 02	Mairie - service urbanisme

	mai-2025	Matin	Après-midi
19			
20	LUNDI 12	CANCALE	SAINT-JOUAN
	JEUDI 15	SAINT-BRIAC	
21	JEUDI 22	DINARD	SAINT-MALO
22	LUNDI 26	CANCALE	SAINT-JOUAN

	juin-2025	Matin	Après-midi
23	LUNDI 2	CANCALE	SAINT-JOUAN
	JEUDI 5	DINARD	SAINT-BRIAC
24	JEUDI 12	SAINT-BRIAC	
25			
26	LUNDI 23	CANCALE	SAINT-JOUAN
	JEUDI 26	DINARD	SAINT-MALO

	juillet-2025	Matin	Après-midi
27	JEUDI 3	DINARD	SAINT-BRIAC
28	LUNDI 7	CANCALE	SAINT-JOUAN
29	JEUDI 17	DINARD	SAINT-BRIAC
30	LUNDI 21	CANCALE	SAINT-JOUAN
	JEUDI 24		SAINT-MALO

Documents à apporter lors du rendez vous EN PAPIER :

x Photos de l'environnement x Photos du bâtiment (+plans si possible)
x Extrait du cadastre x Extrait du PLU de la zone concernée